

Libération immédiate sans conditions de Salah Hamouri



Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, détenu par Israël sous le régime de la détention administrative (sans charges, ni procès) a été placé à l'isolement ce mercredi 28 septembre.

Il est l'un des 30 prisonniers palestiniens qui ont entamé une grève de la faim il y a 5 jours, dimanche 25 septembre, pour protester contre la détention administrative, régime de détention illégal au regard du droit international, qui leur est infligé comme à plus de 740 prisonniers et prisonnières palestiniennes.

Le placement à l'isolement, utilisé comme mesure punitive ou pour une durée indéterminée ou pour une longue durée constitue une violation de l'interdiction absolue de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Non seulement Salah Hamouri doit faire la grève de la faim pour tenter d'être entendu par les autorités israéliennes. Mais, en réaction, Israël le place à l'isolement. Cela montre une fois de plus l'absence totale de considération de l'État d'Israël pour le droit international, son sentiment d'impunité et le peu de considération pour la France par la manière dont il traite un de ses ressortissants.

La situation d'un autre prisonnier en détention administrative, Khalil Awawdeh, qui avait suspendu sa grève de la faim de plus de 180 jours après avoir obtenu sa libération pour le 2 octobre, et qui vient de voir sa détention administrative

renouvelée au prétexte que sa famille lui a rendu visite à l'hôpital, illustre aussi le cynisme et l'inhumanité des autorités israéliennes.

Il est anormal, inacceptable que la France accepte la tenue d'un Conseil d'association entre Israël et l'UE alors que notre compatriote est traité de la sorte par Israël, et dans un contexte d'accroissement des violations du droit international et des droits humains par Israël. C'est pourtant ce qui est prévu pour la semaine prochaine.

Salah Hamouri doit sortir de prison comme les 743 autres prisonniers placés en détention administrative dans les prisons israéliennes. Les traitements inhumains infligés par Israël aux prisonniers politiques palestiniens doivent être sanctionnés de manière ferme et sans ambiguïté.

L'impunité d'Israël doit cesser. Des moyens politiques, économiques et juridiques, existent. La France doit utiliser ces leviers pour mettre fin à l'impunité d'Israël, tant que cet État viole le droit international et les droits humains.

Le Bureau National de l'AFPS, le 30 septembre 2022